



## LE COLLECTIF

### « ISOLONS LA TERRE CONTRE LE CO<sub>2</sub> »

10 ans de mobilisation pour des bâtiments à basse consommation d'énergie<sup>1</sup>

#### CONTRIBUER AU RESPECT DES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE EN REDUISANT FORTEMENT LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DES BATIMENTS.

Le collectif « **Isolons la Terre contre le CO<sub>2</sub>** » est composé d'entreprises industrielles du secteur de la construction ; il a été créé fin 2003 dans la foulée du débat national sur les énergies : il s'agissait alors de faire écho à l'appel du Premier Ministre de l'époque pour un plan ambitieux conjuguant tous les efforts, seule garantie de succès pour la politique énergie-climat du pays, et alors même que les propositions du *Livre blanc sur les énergies* apparaissaient en grand décalage avec cette ambition.

Ces entreprises se sont regroupées pour être une force de proposition dans les débats sur la réduction des gaz à effet de serre et des consommations énergétiques dans les secteurs résidentiels et tertiaires. Elles ont souhaité, par leurs actions au sein du Collectif, souvent en association avec d'autres parties prenantes (associations d'entreprises de construction, ONG environnementales, collectivités territoriales...), contribuer activement à la définition et à la mise en œuvre d'une politique nationale ambitieuse de réduction des consommations d'énergie.

Ce sont des entreprises qui ont développé des matériaux, des produits et des systèmes de plus en plus performants pour tous les types de bâtiments, neufs et existants, individuels et collectifs, afin d'en améliorer le confort tout en en diminuant les besoins d'énergie. Elles ont permis, grâce au développement de produits et systèmes innovants, de **diminuer de moitié sur 15 ans** la consommation d'énergie des bâtiments construits à partir de 1974.

***Pour répondre à l'objectif national de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre, il faut atteindre un objectif au minimum semblable dans le secteur du bâtiment. Ceci se traduit par un objectif de consommations d'énergie pour le bâtiment inférieur ou égal à 50 kWh d'énergie primaire par m<sup>2</sup> de surface chauffée et par an.***

---

<sup>1</sup> En ouverture du **débat national sur les énergies** le 18 mars 2003, Monsieur Jean-Pierre Raffarin, Premier Ministre, avait déclaré qu'en **2050 la France devrait avoir divisé par quatre ses émissions de gaz à effet de serre** par habitant.



## L'AMBITION DU COLLECTIF

Démontrer que l'efficacité énergétique\* est non seulement techniquement accessible, mais aussi économiquement rentable et socialement indispensable.

Les bénéfices induits par une politique ambitieuse en matière d'efficacité énergétique passive et active sont nombreux : créations d'emploi, hausse des recettes de l'Etat (revenues fiscales et cotisations sociales) , réduction des importations énergétiques, amélioration du pouvoir d'achat des ménages, réduction de la précarité énergétique, amélioration du bien-être, du confort et de la santé des occupants, réduction des émissions de gaz à effet de serre, diminution des investissements dans les infrastructures pour la production et le transport de l'énergie...

Engager au plus vite des actions imaginées pour être appliquées dans la durée.

La persévérance est, en effet, indispensable quand il s'agit d'inverser les tendances lourdes, sachant que la seule bataille contre le CO<sub>2</sub> ne constitue pas à terme l'unique défi à relever. En s'inscrivant résolument dans une vision à long terme et des actions s'inscrivant dans la durée, il paraît en effet possible de favoriser l'implantation efficace, rentable et durable des énergies renouvelables et de contribuer à limiter l'épuisement des ressources énergétiques. Rénover l'ensemble du parc bâti ne peut se faire que sur quelques décennies.

Réunir dans leurs complémentarités toutes les capacités industrielles de tous les acteurs œuvrant pour une qualité énergétique optimale des bâtiments.

Une stratégie visant à intégrer et promouvoir les seules énergies renouvelables ou les seules technologies actives (mesure, contrôle et régulation), au détriment de la qualité de l'enveloppe (isolation, étanchéité à l'air), et des équipements de chauffage et de ventilation serait inopportune et inefficace.

Fixer une consommation limite réduite pour tous les bâtiments, neufs ou rénovés.

Réduire d'au moins 75% la consommation énergétique du parc avant 2050 suppose de ramener tous les bâtiments en deçà d'un certain seuil de performance obligeant tout à la fois à intégrer les énergies renouvelables et une qualité optimale de toutes les solutions –enveloppe du bâtiment, ventilation, production de chaleur et d'éclairage – pour stabiliser puis réduire la pollution de ce secteur.

Faire savoir aux pouvoirs publics qu'ils peuvent entreprendre une politique ambitieuse en comptant sur notre soutien.



## LE PLAN D'ACTION

Sur la base des analyses réalisées, le collectif en a déduit, que seule une conjugaison de mesures concernant les bâtiments à construire et surtout les bâtiments existants est essentielle et urgente.

Les mesures doivent impérativement être mises en application dans le cadre d'un plan sur 40 ans. En effet, force est de constater, que les mesures ponctuelles ou éparses, ne peuvent avoir d'impact et espérer atteindre le résultat escompté (seuls 36 000 Eco Ptz en 2011).

**L'objectif est d'enrayer l'accroissement des émissions de CO<sub>2</sub> et d'inverser la tendance ; pour cela seul un plan qui favorise des actions obligatoires, significatives et fortes dès aujourd'hui peut avoir des effets rapides et sûrs :**

- **Obtenir en 2020 des bâtiments neufs consommant moins de 40 kWh/m<sup>2</sup>.an et produire autant d'énergie localement. La mise en place d'un label THPE et BEPOS pour faire suite au BBC est impératif**

Rappel : En 2006, le Collectif Isolons la terre contre le CO<sub>2</sub> est l'un des membres fondateur du Collectif Effinergie pour promouvoir sur le marché de la construction neuve et de la rénovation une dynamique visant la mise en place du label réglementaire BBC en 2007 devenu le socle de la loi Grenelle 1 et de la réglementation RT 2012 et le label BBC rénovation en 2009.

- **Obtenir un plan national sur le long terme pour la rénovation thermique et l'efficacité énergétique du parc existant**

**Rénover et/ou déconstruire pour réduire les consommations d'énergie de 400 000 logements par an à 80 kWh énergie primaire/m<sup>2</sup> par an (incluant les énergies renouvelables).**

Le parc de la rénovation représente 30 millions de logements<sup>2</sup> dont plus de 17 millions construits avant la première réglementation thermique de 1974 (soit environ 1155 Mm<sup>2</sup>) ; le taux annuel de démolition est de l'ordre de 30 000 logements.

Pour créer une dynamique forte et vertueuse sur le marché, à même de mobiliser durablement tous les acteurs concernés et les financements nécessaires, il faut que chacun soit convaincu qu'aucun bâtiment ou logement n'échappera à la rénovation énergétique d'ici à 2050, et à l'atteinte d'un niveau minimal de performance énergétique. C'est par rapport à l'affichage politique d'un tel objectif qualifié et quantifié que les moyens à mettre en œuvre pourront être identifiés, caractérisés et déployés.

---

<sup>2</sup> 53% des logements sont des maisons individuelles responsables de 64% des consommations ; 20% sont des bâtiments de 2 à 9 logements ; 13% de la consommation ; 27% sont des bâtiments de plus de 9 logements ; 23% de la consommation.



## **Nos propositions pour un projet de société : Amorcer la mise en œuvre d'un système vertueux**

Il est essentiel de repartir des grands objectifs de la politique climat-énergie, française et européenne, à l'horizon 2050 (et pas seulement 2020, simple étape intermédiaire) pour :

- Tenir les Objectifs liés à l'énergie
  - Assurer la sécurité énergétique (indépendance énergétique, réduction des importations)
  - Anticiper et préparer l'après pétrole ; organiser la transition vers des énergies décarbonées
  - Lutter contre la précarité énergétique
- Tenir les objectifs liés au changement climatique
  - Limiter la hausse des t° à la surface de la Terre en limitant les émissions de GES
  - La France dans la loi LOE de 2005 a inscrit la division par 4 de ses émissions de GES
  - L'UE vise une réduction de 80% de ses GES à l'horizon 2020 (vs 1990)

Le bâtiment est le principal gisement accessible et un pilier incontournable dans une politique énergie-climat pour atteindre l'objectif 2050. Intégrer dans les politiques technique et énergétique cette vision long terme est le seul moyen pour équilibrer l'ajustement de l'offre à la demande d'énergie notamment car les investissements pour la production d'énergie et le cycle des bâtiments sont des cycles de l'ordre du demi-siècle.

La division par 4 des émissions de GES à horizon 2050 (tous secteurs) se traduit par 90% réduction GES dans le secteur des bâtiments (> efforts sur autres secteurs)

### **Elaborer au plus vite la feuille de route nationale.**

Prévue par la Directive Efficacité Energétique, et sur la base d'une analyse détaillée des différents segments du parc bâti et de leurs niveaux de performance énergétique initiaux, cette feuille de route doit définir l'objectif énergétique à long terme pour le secteur du bâtiment et préciser les grandes étapes pour y parvenir.

### **Informier, expliquer la feuille de route pour obtenir l'adhésion.**

### **Afficher l'objectif de ramener tous les logements en classe A ou B d'ici à 2050**

A partir de la cible définie dans la feuille de route pour l'ensemble du parc, il sera possible de déduire le niveau moyen de performance à atteindre pour chaque bâtiment ou logement au niveau des usages liés au bâti (décliné par segments de marché).

La réalisation de l'objectif se traduit par un « plan national de rénovation thermique » visant l'interdiction progressive de la mise en vente ou en location des logements les plus énergivores (exemple : interdiction des logements G au 1er janvier 2015, et F au 1er janvier 2017 – proposition d'Amorce février 2012) et la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement financier.



### **Favoriser les rénovations globales, y compris par étapes.**

L'objectif à atteindre étant fixé, il sera possible d'évaluer pour chaque bâtiment existant l'écart à la cible et d'identifier les bouquets de travaux<sup>3</sup> à réaliser pour combler cet écart. La réalisation de l'ensemble des travaux, en particulier dans le cas où l'écart est significatif, est qualifiée de rénovation globale. Cette réalisation peut se faire par étapes, sous réserve que chaque étape ne porte pas préjudice aux suivantes du point de vue de l'exploitation du gisement d'économies, de l'atteinte des performances et des coûts de mise en œuvre<sup>4</sup>.

En effet, le « Lock-in effect » doit être évité car toute action partielle qui n'exploite pas pleinement le potentiel d'économies génère durablement un gaspillage de ressources et n'optimise pas les investissements. Les travaux de chaque étape doivent être, pour l'élément traité, au niveau de performance correspondant à la contribution à la performance finale. « *The renovation cycle of a house being about 30 years, one major risk is that to encourage shallow refurbishments producing sub-optimal energy savings, thereby locking in future necessary investments.* »

3 principes sont à respecter :

1. **Limiter la demande d'énergie** : les interventions architecturales et conceptuelles (passives) permettent de réaliser d'emblée les plus grandes économies et la maîtrise de la consommation tout au long de la durée de vie du bâtiment.
2. **Utiliser au maximum des sources d'énergie durables** : exploiter les sources locales et/ou renouvelables de manière à moins dépendre des matières premières rares et coûteuses.
3. **Répondre de manière optimale à la demande d'énergie restante** : utiliser la technologie la plus performante, disponible et abordable.

Les rénovations globales ensemble n'impactent pas seulement la performance thermique. Elles permettent une remise revalorisation patrimoniale, procurent qualité de vie du logement et qualité de l'air et sécurité d'usage. Enfin, elles contribuent à redonner une nouvelle habitabilité du logement adaptée à la fonctionnalité attendue.

### **Préparation de la filière**

L'orientation du marché vers des opérations de rénovation globale **nécessite d'aligner les exigences de la RT globale pour l'existant sur ce niveau de performance et d'assujettir les incitations et les financements à l'obtention de cette performance.**

Il n'y a pas de frein technique ou de saut technologique à maîtriser pour le démarrage d'un vaste programme de rénovation des bâtiments. Le marché actuel offre suffisamment de produits et de solutions adaptés aux différentes situations qu'il s'agisse des solutions pour le bâti ou les équipements. Lors de travaux, la mise en œuvre de produits performants identiques à ceux employés pour les bâtiments neufs doit être obligatoire.

---

<sup>3</sup> Cette identification pourra se faire concomitamment avec le diagnostic de performance énergétique.

<sup>4</sup> Les différents travaux doivent se faire au niveau optimal de performance et dans un ordre qui évite de doubler ou de surenchérir les dépenses et les investissements. Concernant la performance, par exemple, les travaux sur l'enveloppe ne se produisant que tous les 30 ou 40 ans, les isolants seront choisis au bon niveau de résistance thermique. Lors d'une intervention suite à un sinistre ou à la défection d'un équipement, les prestations sont réalisées au niveau de performance identifié pour la rénovation globale, l'objectif étant de ne pas tuer le gisement d'économies d'énergie. Le bon ordre signifie donner la priorité à la réduction des besoins (isolation, occultations, ventilation, étanchéité à l'air), afin de permettre un bon dimensionnement des équipements couvrant ces besoins et/ou produisant localement de l'énergie renouvelable et une gestion optimisée de ces mêmes équipements.



## **Renforcer la formation initiale et continue des professionnels du bâtiment**

La formation spécifique et adaptée des professionnels aux techniques de la rénovation thermique des bâtiments est incontournable pour accompagner et mettre en place la transition énergétique en particulier pour que la performance ciblée ne soit pas compromise par une mise en œuvre déficiente des solutions retenues.

## **Poursuivre l'adaptation des réglementations existantes**

Les lois Grenelle I et II ont modifié le droit de la commande publique ainsi que le Code des Marchés Publics apportant au marché des garanties de consommations dans le cadre des Contrats de Performance Énergétique. Des adaptations restent à mettre en œuvre.

La complexité et la multitude de dispositions relevant de différents organismes rendent illisibles les efforts menés par les pouvoirs publics pour encourager les travaux et sont autant d'obstacles à la rénovation énergétique des bâtiments. La question du financement est un des principaux freins –sinon le principal– pour les propriétaires, en particulier dans l'habitat ancien où la capacité de financement des propriétaires peut être très limitée.

Le temps de retour est long si on ne considère pas une approche en coût global calée sur la durée de l'effet de ces travaux qui est de l'ordre de 30 ans. Il faut donc introduire des mécanismes basés sur le « *pay as you save*<sup>5</sup> » qui permettent le financement des travaux par une tierce partie qui se rembourse sur les économies générées<sup>6</sup>.

## **De nouvelles d'incitations, d'aides puis obligations**

**Inciter aux travaux énergétiques par une réduction des droits de mutation** s'ils sont engagés par l'acheteur dans un certain délai ;

- instauration de règles de bonus/malus sur la taxe foncière et/ou la taxe d'habitation ;
- remboursement d'une partie des travaux via un aménagement de la taxe foncière, liée au bien immobilier et non à la personne habitant le bien immobilier.

**Créer des modes de financements pérennes sur le long terme** par la **mise en place d'un fond dédié** géré par la BPI ou par la CDC, amorcé par des fonds publics, alimenté par le produit des malus perçus (cf. ci-dessus) et les fonds structurels européens affectables à la rénovation énergétique des bâtiments, et complétés par des fonds levés sur les marchés à l'instar de ce que fait le KfW en Allemagne. Un tel fonds permettra de concentrer les ressources et de générer un effet de levier sur l'argent public<sup>7</sup>. La gestion de ce fond pourrait être régionalisée pour coller au mieux avec la réalité des marchés.

---

<sup>5</sup> Cf. l'exemple du Green deal au Royaume-Uni

<sup>6</sup> Juridiquement il faudra veiller à ce que les contrats couvrent correctement l'obligation de performance qui garantira les économies prévues

<sup>7</sup> 1 € d'argent public permet au KfW de lever 4 € sur les marchés



## **Concentrer les mesures gouvernementales**

### **Lors des relocations de logements individuels**

Un million de logements locatifs énergivores changent d'occupant chaque année. Plusieurs options sont envisageables : obligation de rénovation, droit à augmenter le loyer selon la classe énergétique atteinte, taxe sur les revenus des loyers ou sur le bail, pour les logements les plus énergivores remis à la relocation sans être rénovés.

### **Lors des ventes de logements individuels**

570 000 logements de classe D à G sont vendus chaque année. L'introduction d'un bonus-malus<sup>8</sup> sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) permettra de traduire dans le prix de vente les écarts de performances énergétiques souvent ignorés entre différents biens.

### **Lors du ravalement des façades ou de la réfection des couvertures des immeubles**

L'amélioration de la performance énergétique par une Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) sera rendu obligatoire. En effet, le coût marginal d'une ITE par rapport à un ravalement ou l'isolation lors d'une réfection de la couverture est réduit ; ces travaux par contre n'arrivent en moyenne que tous les 30 ou 40 ans.

## **CONCLUSION**

Le collectif est conscient de la complexité et de l'importance des actions à mener.

Rien n'est jamais impossible, il convient de se souvenir que d'autres actions d'envergure ont été menées dans le secteur du bâtiment comme la reconstruction intense pendant la période des années 50 jusqu'aux années 70 ainsi que le plan de politique technique suite au premier choc pétrolier.

Pour autant, le secteur des bâtiments a la particularité de disposer des technologies et des savoirs faire fiables, maîtrisés et économiques qui peuvent permettre de diviser par 4 ces émissions à l'horizon 2050

Ce plan d'action ne peut pas relever de la seule compétence de notre collectif, l'objectif à atteindre nécessite l'implication de tous les acteurs qu'ils soient industriels, entrepreneurs, financiers ou pouvoirs publics.

Notre collectif est ouvert pour recueillir et échanger des propositions avec les acteurs qui veulent avoir une implication positive pour structurer ce plan d'action en vue de sa réalisation effective et complète.

Il soutiendra bien sûr toutes les décisions qui concourront à sa mise en place rapide, seule garantie du succès dans 40 ans.

Notre action d'aujourd'hui est une initiative marquant le début d'un mouvement sur le long terme, dont l'objectif final dépasse le cadre du bâtiment et qui nous concerne tous en tant que citoyens et maintenant dans notre capacité d'action collective. Il est de notre responsabilité collective d'assurer la qualité de vie des générations futures.

---

<sup>8</sup> Malus pour les biens en classes D à G ; bonus pour les biens en classes A et B

